

Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires

10 rue de Clignancourt

75018 Paris

44.92.30.14 – Fax 01.44.92.34.57

Mars 2002

## RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2001

[...]

### Les commissions d'étude de l'UNADFI.

Afin de répondre à la toujours plus grande diversité des groupes, afin de suivre les changements qui interviennent dans leur appellation ou leur définition, afin de mieux assurer l'uniformité des positions entre les uns et les autres, il est apparu nécessaire au conseil d'administration de créer trois commissions d'études.

La première, dite des techniques de mise sous dépendance, ou techniques de sujétion, a été chargée d'étudier l'emprise sectaire suivant les différents moyens par lesquels elle peut être obtenue. Cette commission pourra s'adjoindre des professionnels, spécialistes dans des disciplines particulières.

La deuxième, dite des doctrines, a pour but de s'interroger sur les mythes fondateurs. Ceux-ci sont-ils en eux-mêmes générateurs de totalitarisme sectaire ? De quelle manière ils peuvent entraîner des déséquilibres, générateurs de dérives sectaires ?

La troisième, dite des dangers, est chargée de mesurer les dangers présentés par les uns et les autres groupes en fonction de la connaissance qui en a été acquise et de l'expérience pratique recueillie. Il ne s'agit pas de dire : tel groupe est une secte, tel autre groupe n'est pas une secte, mais de dire quel type de danger revêt tel groupe pour tel type de victime potentielle, afin que toutes les ADFI puissent répondre d'une seule voix.

L'ADFI-Paris participe à ces commissions.

**Tribunaux administratifs et Témoins de Jéhovah**